

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023 EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°D2023/46

QUESTION N°3

<u>OBJET</u>: <u>VIE ASSOCIATIVE</u> / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS » SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC

L'An Deux Mille Vingt Trois Le Vingt-sept Septembre A vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT Florence DOUILLON - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER

Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET

Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX

Christophe BATTAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

Denis HOFFMANN Pascal KLINGLER Nadine MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Marie-Françoise JOLLY

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 15 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 26

N°D2023_46 — VIE ASSOCIATIVE / Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Secours Populaire Français » suite au tremblement de terre au Maroc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1115-1-1,

Considérant la survenue d'un séisme de magnitude 7 qui a touché le Maroc en date du 8 septembre 2023,

Considérant le bilan des victimes et de dégâts matériels,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux victimes,

Considérant que l'Association « Secours Populaire » peut pourvoir à apporter une partie de l'aide nécessaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité,

- ✓ ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 500 euros, à l'Association « Secours Populaire » par l'intermédiaire de son comité local basé à Pierrelaye (SIRET : 83196606400014), afin d'apporter une aide d'urgence aux victimes du séisme survenu en date du 8 septembre 2023.
- ✓ PRELEVER les crédits nécessaires sur l'article 6748 du Budget Communal.

Transmis en Préfecture le : 29 09 223

Publié(e) le : 29/00/2673

Exécutoire le : 291091223

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, POUR EXTRAIT CONFORME

PIERRELAYE, LE 27 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE

MICHEL VALLADE